

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



L'industrie sucrière dans la partie française de Saint-Martin au XVIII^e siècle

Christian Schnakenbourg

Numéro 8, 2e semestre 1967

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1046096ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1046096ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (imprimé)

2276-1993 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

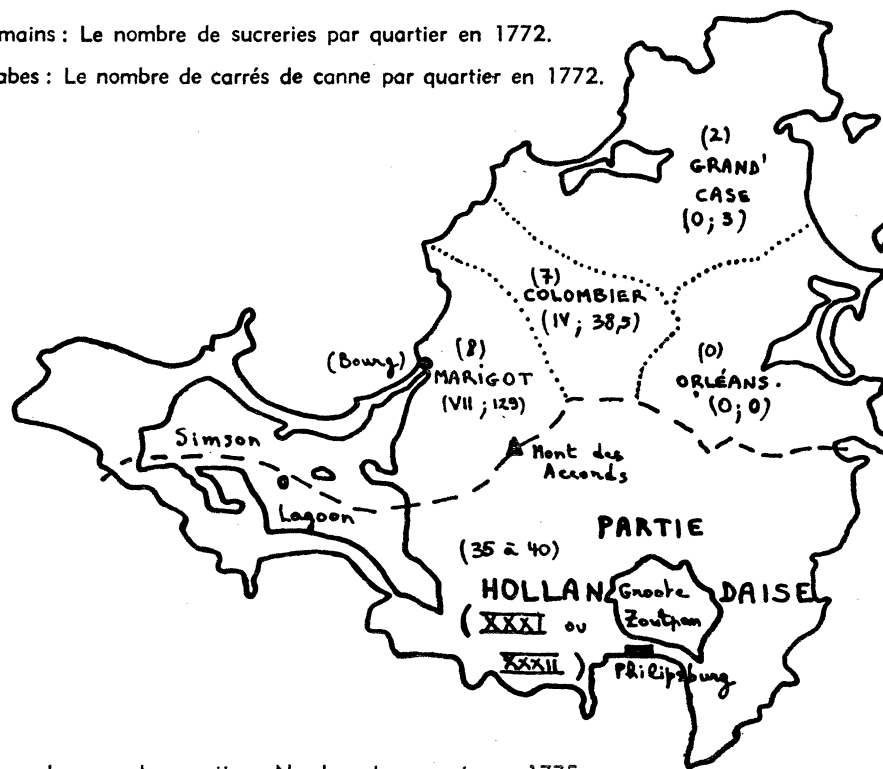
Citer cet article

Schnakenbourg, C. (1967). L'industrie sucrière dans la partie française de Saint-Martin au XVIII^e siècle. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (8), 12–25. <https://doi.org/10.7202/1046096ar>

Sous le nom du quartier :

En chiffres romains : Le nombre de sucreries par quartier en 1772.

En chiffres arabes : Le nombre de carrés de canne par quartier en 1772.



Chiffres arabes placés au-dessus du nom du quartier : Nombre de sucreries en 1775.

L'INDUSTRIE SUCRIERE A SAINT-MARTIN EN 1772 ET 1775

L'INDUSTRIE SUCRIÈRE DANS LA PARTIE FRANÇAISE DE SAINT-MARTIN AU XVIII^e SIÈCLE⁽¹⁾

par
CHRISTIAN SCHNAKENBOURG

Les dernières années de l'Ancien Régime sont, du point de vue colonial, caractérisées par un véritable « boom sucrier ». Les exportations de sucre des Isles vers la métropole, qui, d'après l'abbé Raynal, représentaient 144 millions de livres-pesant (= 62 millions de livres-tournois) en 1774, passent en 1790 à 164 millions de livres-pesant (= 104 millions de livres-tournois) ². Ce développement des exportations était la conséquence d'un accroissement considérable de la consommation en Europe.

Pour satisfaire les exigences de la demande, on se mit à cultiver la canne dans des îles où les conditions naturelles n'étaient pas particulièrement favorables. Ce fut le cas à la Dominique (85 sucreries en 1785) ³, à Saint-Vincent (65 sucreries en 1782) ⁴, et même dans les minuscules Grenadines (5 sucreries à Béquia en 1785) ⁵.

Ce fut aussi le cas à Saint-Martin où la canne à sucre fut la grande richesse du dernier tiers du XVIII^e siècle ; c'est de cette richesse dont nous voudrions parler ici.

Au départ, les conditions n'étaient pourtant guère favorables.

1. Abréviations utilisées :

AN, Col. : *Archives nationales*, fonds des Colonies.

SOM : *Section Outre-Mer des Archives nationales*.

ADG, Lacroisade : *Archives départementales de la Guadeloupe*, minutes du notaire Lacroisade, à Marigot.

2. SOM, mémoires généraux, IV, 306.

3. SOM, G¹498, n° 88 bis.

4. AN, Col, C^{10D}2, recensement de Saint-Vincent en 1782.

5. AN. Col, C^{10D}2, « Tableau de l'île Saint-Vincent en 1785 », par le Sr Zweekts.

a) Les conditions climatiques, tout d'abord : Saint-Martin est une île sèche, trop sèche pour ce genre de culture. Il tombe annuellement entre 1 m. et 1,25 m. d'eau à Marigot ⁶, alors que 1,50 m constitue une sorte de « plancher ». Dans les quartiers Nord et Est de l'île, il tombe même moins d'un mètre d'eau par an.

b) Les conditions politiques, ensuite : cette île minuscule, 75 km², tout juste un îlot, est partagée depuis plus de trois siècles entre deux puissances qui, si elles cohabitent pacifiquement aujourd'hui, ont passé toute la deuxième moitié du XVII^e siècle, et une bonne partie du XVIII^e à se faire la guerre. Pendant longtemps, le Mont des Accords, sur lequel, le 24 mars 1648, Français et Hollandais se partagèrent l'île ⁷, mérita mal son nom ; ajoutons à cela les Anglais, alors en train de bâtir leur premier empire. « Il n'est pas de guerre maritime ou coloniale à laquelle la France ait été mêlée aux XVII^e et XVIII^e siècles, qui n'ait entraîné ruines et désolations sur cette petite île, comme sur sa voisine, Saint-Barthélémy » ⁸. Après chaque guerre, en effet, les habitants sont, soit expulsés par les Anglais ou les Hollandais, soit repliés sur les îles françaises voisines, Saint-Christophe d'abord, puis après la guerre après la perte définitive de celle-ci, la Guadeloupe ; et leurs établissements sont pillés et brûlés, leurs esclaves raflés ou tués... Après chaque guerre, pourtant, les habitants reviennent et reconstruisent leurs établissements.

Dans de telles conditions, l'industrie sucrière n'avait guère de chances de se développer ; l'insécurité était trop grande et interdisait l'installation de sucreries qui exigeaient de nombreux esclaves, des bâtiments importants, du matériel coûteux ; et les chances de rémunération du capital engagé auraient été parfaitement aléatoires. On comprend que le Père Labat, lorsqu'il passa dans l'île, en 1705, ne se soit guère montré enthousiaste : l'île est dépourvue d'eau, le sol est peu fertile, « du moins dans les endroits où j'ai été », les habitants sont pauvres ⁹... Le 20 mai 1713, dans une lettre au ministre, l'intendant Vaucresson écrit : « l'isle de Saint-Martin est grande, mais n'a pas de terrain propre seu-

6. G. Lasserre, *La Guadeloupe*, I, 168 : carte des pluies.

7. Du Tertre, *Histoire Générale des Antilles*, II, 412.

8. G. Lasserre, *op. cit.*, II, 820.

9. P. Labat, *Nouveau voyage aux Isles de l'Amérique*, VI, 442.

lement à y établir dix sucreries... Lorsque Saint-Martin a esté dans son meilleur état, il n'y a point eu plus de 300 habitants, sans apparence d'augmentation » ¹⁰. En fait, les Saint-Martinois vivaient pauvrement de la culture de l'indigo et du coton.

Les recensements de 1731 et 1732 nous révèlent pourtant l'existence de 3 sucreries « avec moulins à bœufs » ¹¹. Essai timide, mettant sans doute à profit la relativement longue période de paix qui s'étend de 1713 à 1740 ; essai infructueux : dans les recensements suivants, les sucreries ont disparu ; en partie hollandaise, au contraire, il y a « plusieurs manufactures de sucre » ¹².

Ce n'est qu'au lendemain du Traité de Paris que l'économie sucrière de la partie française put enfin se développer. Le 24 mai 1766, le gouverneur de Nolivos, qui revient d'une tournée à Saint-Martin et Saint-Barthélémy, écrit à Choiseul : « Ces deux isles, presque désertes à mon arrivée dans cette colonie, commencent à donner l'espérance d'une population nombreuse et d'une culture beaucoup plus étendue » ¹³.

Ce progrès a plusieurs causes : tout d'abord, l'action personnelle du commandant de l'île, Descoudrelles, qui sut attirer les colons, dont plusieurs familles françaises expulsées des îles cédées aux Anglais en 1763 ¹⁴ ; d'autre part, en

10. AN, Col, F³ 54, fol. 45. Vaucresson se trompait doublement. Il y avait, en 1687, 1.019 habitants à Saint-Martin (SOM, G1-498, n° 59). Quant aux sucreries, il y en eut, par la suite, bien plus de dix.

11. SOM, G1-498, n° 8 et 9.

12. AN, Col, F³ 54, fol. 82, « Observations faites... aux isles Saint-Martin et Saint-Barthélemy ». De Malherbe, 1750.

13. AN. Col, C^{7A}26, lettre n° 27.

14. SOM, mémoires généraux, IV, 264 : « Neuf familles se sont déjà retirées de Saint-Vincent à Saint-Martin, et on est informé que plus de cinquante autres familles des isles cédées aux Anglais n'attendent qu'à trouver matière à leur industrie pour prendre le mesme parti ».

1769, le gouverneur d'Ennery, au cours d'une tournée qu'il fit dans l'île, autorise les étrangers à s'y établir et à y acheter des terres, moyennant le seul droit d'une piastre-gourde par carré ¹⁵. Il fut, certes, désapprouvé par Versailles ¹⁶, mais cette mesure permit néanmoins le développement rapide de l'économie sucrière de Saint-Martin.

Le tableau suivant nous permet de suivre ces progrès.

Années	Nombre de Sucreries	Population		Sources
		Totale	Esclaves	
1766	0	1023	772	AN, Col, C ⁷ B3, mémoire sur Saint-Martin, 1770.
1769	2	—	—	SOM, St-Martin, n° 13
1772	11	1171	853	Ibid, n° 7
1775	17	1330	1026	Ibid, n° 9
1784	23	2952	2444	Ibid, n° 13
1786	24	3121	2572	AN, Col, C ⁷ A42, recensement de St-Martin 1786.

On notera, à propos de ce tableau, le phénomène classique qui accompagne toute création d'une économie sucrière : l'accroissement rapide du nombre des esclaves. C'est exactement ce qui s'était produit à la Guadeloupe et à la Martinique, un siècle plus tôt.

A partir des documents conservés, il est possible d'étudier les structures de l'économie sucrière Saint-Martinoise à deux moments successifs de son développement : 1772, et dans les dernières années de l'Ancien Régime.

1. — *En 1772.*

Le document dont nous disposons nous décrit l'île quar-

15. AN, Col F³ 54, fol. 159-160, Instructions données par d'Ennery à Descoudrelles, 30 oct. 1769.

16. *Ibid*, fol. 169, lettre de Choiseul à d'Ennery, 2 juin 1770.

tier par quartier, avec une grande précision ¹⁷. Toutes les propriétés sont recensées, avec, pour chacune, la superficie totale, la superficie occupée par les différentes cultures, la nature des bâtiments, et le nombre d'esclaves. Il a été rédigé par Descoudrelles, dont Nolivos nous dit que les colons « se louent tous de son administration » ¹⁸ ; d'autre part, on ne payait pas d'impôts à Saint-Martin ¹⁹, et les habitants n'avaient par conséquent aucune raison de dissimuler leurs biens ou de faire de fausses déclarations ; enfin, Saint-Martin n'est pas bien grande, et Descoudrelles pouvait facilement visiter toute la partie française pour se rendre compte « de visu » de l'état de la colonie. Tout cela nous porte donc à accorder un certain crédit à cet « Etat » et à le considérer comme reflétant à peu près la réalité.

Quelle est donc cette réalité ?

La canne à sucre occupe alors 170,5 carrés ²⁰. Elle est cultivée essentiellement dans les quartiers de Marigot (129 carrés) et du Colombier (38,5 carrés), où les pluies sont à peu près suffisantes, et dont le document dit qu'ils ont les terres les plus fertiles de l'île. C'est d'ailleurs dans ces deux quartiers que se situent toutes les sucreries de la partie française : 7 à Marigot, 4 au Colombier.

Les deux autres quartiers, Grand'Case et Orléans, beaucoup plus secs, sont le domaine du coton ; on compte seulement 3 carrés de canne à Grand'Case, et point dans le quartier d'Orléans.

Examinons les différentes plantations et leurs propriétaires.

MARIGOT.

Les 9 carrés qui ne figurent pas dans le tableau ci-après, de canne sont partagés entre Pierre Quarry (4 carrés), G. Brumel (4 carrés) et Jacob Béal (un carré).

17. SOM, Saint-Martin, n° 7 « Etat des isles Saint-Martin et Saint-Barthélemy au commencement de l'année 1772 », par le commandant Descoudrelles.

18. Lettre du 24 mai 1766, déjà citée.

19. SOM. Saint-Martin, n° 12 « Note sur Saint-Martin et Saint-Barthélemy », par le président de Peynier, 1784.

20. Un carré = 0,9496 ha.

Noms des Propriétaires	Superficie totale en carrés	Carrés de canne	Sucreries (moulins à bœufs)	Nombre d'esclaves
Pierre Desmons (père) ..	100	40	1	23
Joseph Vieller	100	10	1	26
Jean Desmons (fils)	82	14	1	16
John Maillard }	42	20	1	27
Benjamin Gumbs }				
John Heyliger	42	9	1	15
James Lee	32	12	1	22
Veuve de Jacob Gumbs ²¹ ..	24	15	1	31
TOTAL :	422	120	7	160

LE COLOMBIER.

Noms des Propriétaires	Superficie totale en carrés	Carrés de canne	Sucreries	Nombre d'esclaves
Jean Descamps	42	9	1	20
John Heyliger	33	6	1	17
Pierre Sellier }	28	8	1	24
Thomas Richardson }				
Lucas Heyliger	15	8	1	20
TOTAL :	118	31	4	81

Les 7,5 autres carrés de canne sont partagés entre Richard Bayley (4 carrés), Salomon Bourney (2 carrés), James Blake (un carré) et Lucas Davis (0,5 carré).

GRAND'CASE.

John Gryson : 115 carrés dont 3 en canne, 23 esclaves, pas de sucrerie.

Une évidence s'impose : ces sucreries sont minuscules, comparées à celles de la Guadeloupe ou de la Martinique. Le document le reconnaît d'ailleurs volontiers : « En géné-

21. G. Lasserre, *op. cit.*, II, 826, écrit que Jacob Gumbs possédait 193 carrés. Nous n'en avons pas trouvé trace dans le document.

ral, toutes ces habitations sont extrêmement petites... Dans les bonnes récoltes, il ne passe pas au delà de 2.000 barriques de sucre » ; si l'on ne tient compte que des cannaies appartenant aux sucreries, on obtient 151 carrés de canne pour 11 sucreries, soit à peu près 14 carrés par sucrerie, ce qui représente une quantité insignifiante. Et cette impression de petitesse est confirmée par l'examen du nombre des esclaves : aucun habitant n'en possède plus de 31 à Marigot, et plus de 24 au Colombier. Nous sommes très loin de la sucrerie-type, telle que la concevait le Père Labat, avec ses 300 carrés de terre dont 60 en canne, et ses 120 esclaves ²², et plus loin encore des géants de la Guadeloupe ²³. Il n'y a guère que l'habitation de Pierre Desmons qui soit de quelque importance.

L'examen des habitations recensées révèle également une très grande concentration dans la culture de la canne. Toujours en ne considérant que les seules cannaies appartenant à des sucreries, les quatre plus gros propriétaires (Pierre Desmons, Benjamin Gumbs, la veuve de Jacob Gumbs et John Heyliger) possèdent 90 carrés sur 151. Cette concentration est surtout forte à Marigot où deux propriétaires possèdent la moitié de la superficie plantée en canne. Par contre, elle est plus faible dans le quartier du Colombier. On peut vraiment se demander comment, et de quoi, vivait la majorité de ces sucreries. Notons au passage que cette question est encore plus vraie pour la partie hollandaise de l'île ; le document nous précise qu'il y a 31 ou 32 petites sucreries,

22. P. Labat, *op. cit.*, III, 416-438 et 449-458.

23. AN, Col, C^{7A}33, recensement des fiefs nobles de la Guadeloupe en 1773 :

— Marquisat de Sainte-Marie : 936 carrés de terre, dont 100 en canne ; 372 esclaves.

— Marquisat de Houëlbourg : 703 carrés de terre, dont 180 en canne ; 381 esclaves.

— Comté de Lohéac : 514 carrés de terre, dont 50 en canne ; 83 esclaves.

— Fief d'Arnouville : 496 carrés de terre, dont 155 en canne ; 314 esclaves.

— Fief de Saint-Louis : 367 carrés de terre, dont 110 en canne ; 132 esclaves.

— Marquisat de Brinon : 145 carrés de terre, dont 120 en canne ; 227 esclaves.

toutes avec moulins à bœufs, sauf une qui possède un moulin à vent. Or la partie hollandaise est plus petite que la partie française (25 km² contre 50) et elle n'était certainement pas entièrement plantée en canne.

Un dernier point qui ressort de l'examen de ce document, c'est l'importance considérable occupée par les habitants-sucriers dans l'économie de l'île, et plus particulièrement à Marigot. Dans ce quartier, 700 carrés de terre sont concédés à 20 « habitants », qui se partagent 245 esclaves ; or les 7 sucriers possèdent 422 carrés de terre et 160 esclaves. Nous sommes exactement en face d'une économie à caractère latifundiaire.

2. — *Dans les dernières années de l'Ancien Régime.*

Nous ne disposons pas, pour ces années, d'un document comparable à l'« Etat » de 1772. Cependant, le recensement de 1786²⁴ et les minutes du notaire Lacroisade nous permettent d'avoir une vision assez précise de la question.

a) Le recensement de 1786 ne nous donne malheureusement que des chiffres globaux relatifs à l'ensemble de la partie française et ne nous apporte aucun renseignement sur les différents quartiers.

Disons tout de suite que les chiffres donnés par ce recensement sont suspects, en raison des divergences que l'on constate entre eux et ceux que l'on trouve dans la lettre du chevalier de Durat qui accompagne le recensement. Cette lettre nous donne le chiffre de 2626 esclaves, alors que dans le recensement, il n'y en a que 2572. Qui nous dit que le nombre de carrés de canne donné dans le recensement est alors exact ?.. Certes, on continue à ne pas payer d'impôts à Saint-Martin²⁵, mais cela ne suffit pas pour que nous puissions exclure tout risque de fraude ou d'erreur. Les chiffres donnés par ce recensement n'ont donc aucune valeur

24. AN, Col, C⁷A42, recensement de Saint-Martin en 1786, accompagnant la lettre du chevalier de Durat, Gouverneur, du 15 juillet 1786.

25. Chevalier de Durat, lettre citée : « Encore quelques années de privilèges, immunités... et la partie française de Saint-Martin deviendra un objet digne d'attention du gouvernement ».

en eux-mêmes ; c'est seulement la tendance générale, l'impression qu'ils donnent, qu'il faut considérer.

Et cette impression est celle d'un accroissement : 941 carrés de canne (contre 170 en 1772) ; il existe 24 sucreries en brut ²⁶, et ce chiffre nous est donné à la fois par le recensement et par la lettre du chevalier de Durat ; toutes ces sucreries utilisent des moulins à bœufs ou à mulets, et sont en même temps des guildiveries. Cette accroissement est d'ailleurs général pour toutes les cultures : on trouve 198,5 carrés en coton, contre 112 seulement en 1772 ; 8,5 carrés en café, contre quelques milliers de pieds en 1772. Rappelons, enfin, que, de 1772 à 1786, la population a, elle aussi, beaucoup augmenté.

A cet accroissement global, il faut ajouter une extension géographique : en 1772, il n'y avait de sucreries que dans les quartiers de Marigot et du Colombier ; en 1775, deux sucreries fonctionnaient déjà à Grand'Case ²⁷ ; en 1778, une minute du notaire Lacroisade nous apprend qu'il existait, dans le quartier d'Orléans, une habitation, l'habitation Grand-Font, qui possède une sucrerie avec 3 chaudières ²⁸. On voit donc bien progresser la culture de la canne vers le Nord et l'Est de l'île, dans des quartiers climatiquement peu doués pour ce genre d'activité. Signe clair de l'accroissement de la demande européenne et nord-américaine de sucre.

b) Les minutes du notaire Lacroisade nous permettent d'examiner quelques-unes des plus grandes sucreries de la partie française, et de noter à travers elles cet accroissement qui nous avait déjà frappé en étudiant le recensement de 1786.

— L'habitation l'Espérance, située à Grand'Case ²⁹. Elle appartient à la famille Rouvellet. En 1772, cette habitation était complètement en friche ; en 1788, la superficie totale

26. G. Lasserre, *op. cit.*, II, 825, écrit qu'il y avait aussi 11 sucreries en blanc. Nous n'en avons pas trouvé trace dans le document.

27. SOM, Saint-Martin. n° 9 « Etat présent des isles Saint-Martin et Saint-Barthélemy », 1775, par le commandant Descoudrelles.

28. ADG, Lacroisade, 29 octobre 1788.

29. ADG, Lacroisade, 25 juillet 1788.

(184 carrés) n'a pas changé, mais la canne y est cultivée ³⁰, et l'habitation possède tous les bâtiments nécessaires à la fabrication du sucre ; il y a alors 88 esclaves, et sa valeur totale est estimée à 95.879 piastres ³¹.

— L'habitation Le Paradis, quartier du Colombier ³², montre un accroissement considérable dans tous les domaines. En 1773, elle contenait 36 carrés de terre, dont pas un n'était planté en canne, et 13 esclaves. En 1788, au moment où François Desbourne Bellasse la vend à Richard Bayley ³³ pour 55.000 piastres, elle possède 75 carrés « plantés en cannes, vivres et bois-debout », 62 esclaves, une sucrerie de 56 × 26 pieds avec 4 chaudières, une purgerie avec une citerne pouvant contenir 100 barriques de sirop, un moulin à mulet, une vinaigrerie...

— Même genre d'accroissement pour l'habitation de Benjamin Gumbs, située à Marigot ³⁴. En 1787, sa valeur totale est estimée à 63.949 piastres ; elle possède 97 carrés de terre dont 45 plantés en canne (contre 42 et 20 carrés, respectivement, en 1772), 76 esclaves (contre 27 en 1772), et, naturellement, tous les bâtiments nécessaires à la fabrication du sucre.

— Enfin, Anne Desmonts, veuve de John Doncker, conseiller au Conseil de la partie hollandaise, est certainement l'une des plus riches propriétaires de l'île ³⁵.

Elle possède l'habitation Saint-Jean, à Marigot (73 carrés dont 53 en canne, 76 esclaves, valeur = 72.504 piastres), et le quart de l'habitation du Morne Fortune, également à Marigot (80 carrés dont 40 en canne, 66 esclaves, valeur = 71.567 piastres). Dans chacune de ces deux habitations, il y a, naturellement, sucrerie avec son moulin, purgerie, vinaigrerie, étuve. Il est intéressant de comparer l'état de ces

30. Le document ne nous dit pas sur quelle superficie.

31. La valeur en terme de livres de la piastre-gourde, dont il est question ici, fluctuait d'une année à l'autre. En 1784, 1 p. = 8 £ 5 s (SOM, St-Martin, n° 13) en 1787, 1 p. = 6 £ (ADG, Lacroisade, 23 avril 1787).

32. ADG, Lacroisade, 2 août 1788.

33. Ce même Richard Bayley qui, en 1772, ne possédait que 50 carrés, dont 4 seulement plantés en canne.

34. ADG, Lacroisade, 26 septembre 1787.

35. *Ibid*, 6 et 7 août 1789.

deux habitations en 1772 (Pierre et Jean Desmons) et en 1789, et de remarquer que, si la superficie totale a légèrement diminué, celle plantée en canne a, par contre, augmenté sensiblement.

La remarque qui s'impose, après ce rapide survol des principales sucreries de Saint-Martin à la fin du XVIII^e siècle, c'est l'accroissement de la dimension de chacune de ces habitations. Ce ne sont pas encore de très grandes habitations, comparables à celles qu'on rencontre à la même époque en Grande-Terre, mais elles ont déjà atteint une taille qui leur permettrait de figurer honorablement parmi les habitations de la Guadeloupe méridionale ou occidentale. En tout cas, elles ont, semble-t-il, perdu leur caractère latifundiaire, et, en dehors d'une certaine quantité de terre volontairement laissée en bois-debout pour pouvoir alimenter les chaudières, sont presque entièrement cultivées, en canne, coton, café et vivres.

3. — *Le commerce du sucre de Saint-Martin.*

La position particulière de Saint-Martin, isolée depuis le début du XVIII^e siècle au milieu des îles étrangères, a toujours facilité une contrebande particulièrement active. Déjà en 1743, le gouverneur de la Martinique, Martin de Poinsable, se plaignait amèrement de cet état de choses : « Saint-Martin est devenu l'entrepôt de nos faiseurs de commerce étranger »³⁶. En 1763, profitant du mouvement général des idées qui poussait à la libéralisation du commerce des Isles et à l'assouplissement de l'Exclusif, le gouverneur de Nolivos avait proposé d'y établir un port franc où on aurait pu échanger sirops, taffias et sucre bruts des Isles, contre bois et bestiaux de la Nouvelle Angleterre³⁷. Le projet fut abandonné, « conséquemment aux ordres du Roy »³⁸, et l'entrepôt fut établi à Sainte-Lucie, ce qui n'apporta qu'un maigre secours aux habitants de la Guadeloupe. Et Saint-Martin resta

36. AN, Col, C^a55, fol. 380, lettre du 23 avril 1743.

37. SOM, mémoires généraux, IV, 264, « Mémoire sur le projet d'établissement d'un port franc et neutre pour le commerce avec l'étranger ».

38. AN, Col. C7A27. fol. 126, lettre de Nolivos du 15 novembre 1765.

hors de la sphère du commerce français : en 1784, le président de Peynier se demandait à quoi pouvait bien servir Saint-Martin, car, disait-il, en temps de guerre l'île est indéfendable, et en temps de paix, toute sa production va à Saint-Eustache, d'où elle passe aux Etats-Unis³⁹.

C'est sans doute à cette liberté, contre laquelle les administrateurs ne pouvaient rien, que Saint-Martin a dû de se développer, dans le dernier tiers du XVIII^e siècle.

D'ailleurs, peut-on parler de développement, dans le cas de l'industrie sucrière ? Le mémoire de 1772 estimait la production annuelle de sucre de la partie française à un maximum de 2.000 barriques, dans les meilleures années⁴⁰ ; en 1784, le président de Peynier donnait le chiffre de 5.000 barriques pour toute l'île, dont 1.500 seulement pour la partie française⁴¹. Il y a peu de chances pour que ces chiffres soient exacts, car le contrôle du commerce de Saint-Martin a toujours échappé à l'administration ; mais s'ils le sont, il faut en déduire que, nonobstant la croissance du nombre de sucreries et de la superficie plantée en canne, la production n'a pratiquement pas augmenté de 1772 à 1784 ; et l'on peut alors se poser la question de savoir si la multiplication, peut-être trop rapide, du nombre de sucreries dans des quartiers marginaux n'a pas fait atteindre très vite la phase des rendements décroissants.

A partir de 1790, la tourmente révolutionnaire frappa Saint-Martin comme toutes les autres îles françaises. De cette période troublée, on sait peu de choses ; sans doute, une partie des planteurs émigrèrent-ils. Occupée par les Anglais en 1794, libérée par Victor Hugues en 1796, l'île souffrit certainement de ces combats. Le recensement de 1796⁴² nous apprend que la superficie cultivée, tant en canne qu'en coton (744 et 60 carrés respectivement) a diminué par rap-

39. SOM, Saint-Martin, n° 12, « Note sur Saint-Martin et Saint-Barthélemy », 1784. Sur le passage aux Etats-Unis, le chevalier de Durat disait, en 1786, que les sucreries de l'île «... donnent un sucre très beau et recherché des Américains » ; cf. AN, Col. C⁷A42 lettre du 15 juillet 1786, déjà citée.

40. SOM, Saint-Martin, n° 7, Descoudrelles « Etat des isles... » déjà cité.

41. *Ibid*, n° 12, « Note... » déjà citée.

42. SOM, G¹ 498, n° 13.

port à 1786. A ce moment, il n'y a plus que 19 sucreries et 2.973 habitants (tous libres ; nous sommes à l'époque de la première Abolition).

L'industrie sucrière de Saint-Martin connut encore de beaux jours immédiatement après la Restauration (32 « manufactures de sucre » et 1.020 carrés de canne en 1818) ⁴³, mais déclina, semble-t-il, rapidement ; en 1822, il n'y a plus que 27 sucreries, produisant 875.000 kg de sucre ⁴⁴.

L'Abolition de 1848, la concurrence des usines centrales créées en Guadeloupe et Martinique, le développement du sucre de betterave, allaient achever de ruiner l'industrie sucrière de Saint-Martin, qui n'avait dû son éphémère existence qu'à une conjoncture exceptionnellement favorable.

Christian SCHNAKENBOURG

Faculté de Droit de Paris

43. *La Guadeloupe, Album de géographie historique*, 1931, planche n° 25.

44. G. Lasserre, *op. cit.*, II, 825. Si nous estimons à 1.000 lb chaque barrique de sucre, la production de 1.500 barriques de 1784 représentait environ 700.000 kg.